

Compte rendu du Conseil Municipal

Nombre de membres

en exercice: 10

Présents : 7

Excusés : 1

Pouvoirs : 2

Votants : 9

Séance du 17 février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-sept février l'assemblée régulièrement convoquée le 04 février 2022, s'est réunie sous la présidence de Monsieur FORTERRE Michel

Sont présents: Mathieu BAECHLE, Pierrette DEFRANCE, Maxime FAIRISE, Michel FORTERRE, Michèle MATHIEU, Maryse NICOLAS, Rémi SYLVESTRE

Représentés: Nathalie CERVEAUX par Michèle MATHIEU, Jean Pierre DEFRANCE par Maxime FAIRISE

Excusés: Michel BETIS

Absents:

Secrétaire de séance: Maxime FAIRISE

Objet: Motion du Centre de Gestion des Vosges - 2022 001

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal avoir reçu en Mairie une motion du centre de Gestion des Vosges concernant la formation "Secrétaire de Mairie".

La motion est la suivante :

Considérant :

- Le rôle central de la secrétaire de Mairie dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux,
- Les tensions dans le recrutement des secrétaires de Mairie au niveau national,
- Le besoin de pourvoir les quelques 200 départs en retraites dans cet emploi à l'horizon 2030 sur le territoire vosgien,

Les actions entreprises depuis 2015 par le Centre de Gestion et ses partenaires (CNFPT, POLE EMPLOI, CAPEMPLOI88) pour organiser des formations pratiques au métier de Secrétaire de Mairie, avec l'appui des maires volontaires

Considérant :

- La mission de promotion de l'emploi public et de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences des Centre de Gestion,
- La formation professionnelle comme levier incontournable pour faire la promotion de ce métier et qualifier un vivier à cet emploi,
L'absence de parcours diplômant adapté aux spécificités de ce métier.

Considérant :

- Le succès du dispositif de formation existant depuis 2018 dans les Vosges financé par le CNFPT sur fonds propres et POLE EMPLOI au moyen de l'Allocation Individuelle de Formation (AIF),
- Le refus de la direction territoriale de POLE EMPLOI de faire correspondre formation et embauche par un seul et même employeur,
- La remise en question par ce biais du principe de tutorat et de mentorat propre au dispositif existant et gage de succès.

Le Centre de Gestion des Vosges demande :

- L'adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales,
- Le maintien du financement par POLE EMPLOI de la formation des secrétaires de mairie en sa forme existante, associant mentorat auprès des secrétaires qualifiées et formation théorique,
- La sécurisation sur le long terme de ce financement et sa généralisation à d'autres métiers de la territoriale,
- La possibilité de proposer plusieurs sessions de formations par an pour le métier de secrétaire de mairie ou d'agent administratif en milieu rural.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :
- d'apporter son soutien au Centre de Gestion des Vosges pour la motion de censure ci dessus.

Objet: Subvention à l'association ASD - 2022 002

Vu le courrier de l'Association Sport et Détente (ASD) en date du 25/11/2021 et reçu en Mairie le 21/12/2021 concernant une demande de subvention de 85€ (soit 5€ par enfant de moins de 11 ans) pour le passage du Saint Nicolas qui a nécessité une adaptation en raison des contraintes sanitaires actuelles,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :
- d'accepter la demande de subventions de l'ASD pour un montant de 85 €.

Objet: CCMD - Fonds de concours mise en accessibilité de l'église et du cimetière - 2022 003

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune avait sollicité la Communauté de Communes Mirecourt Dompain pour l'obtention d'un fonds de concours destiné au financement du projet de la mise en accessibilité de l'église et du cimetière en 2021 mais qu'elle n'avait pas été retenue.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune a la possibilité de renouveler sa demande avant le 31/03/2022.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant	Taux
		DETR	7 508,00 €	35,79%
Travaux	20 075,00 €	CR	0,00 €	0,00%
MO	900,00 €	CD	3 190,90 €	15,21%
		Fonds de concours intercommunal	5 000,00 €	23,84%
		Autofinancement communal	5 276,10 €	25,15%
TOTAL	20 975,00 €	TOTAL	20 975,00 €	

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5214-16-V;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de renouveler la demande de fonds de concours pour 2022
- Autorise le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Mirecourt Dompain ci-jointe, fixant les principes d'attribution du fonds de concours;
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Objet: Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2021 - 2022 004

Le Maire ayant exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communauté de Communes de l'exercice 2021.

Les opérations de l'exercice 2021 font ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	83 623,31
Recettes de fonctionnement	110 649,64
Résultat 2021	27 026,33
Résultat de clôture	+ 67 397,51

Investissement	
Dépenses d'investissement	19 412,41
Recettes d'investissement	66 926,14
Résultat 2021	47 513,73
Résultat de clôture	+ 60 800,86

Après en avoir délibéré (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au CGCT), le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

→ **DÉCIDE**

- d'approuver le compte de gestion 2021 du receveur
- d'adopter le compte administratif 2021
- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes.

Informations diverses

OFFICE NATIONAL DES FORETS

Programme sans travaux pour 2022

Notre correspondant ONF estime qu'il n'est pas nécessaire de programmer des travaux patrimoniaux pour assurer une gestion durable conforme à l'aménagement forestier.

Maison BRAUX

Mr le Maire fait savoir que suite à la communication faite pour trouver des porteurs de projets concernant ce bâti, il a reçu 2 propositions sérieuses et intéressantes. Madame la Présidente de la communauté de communes est invitée à la réunion et visite qui se tiendra mercredi 23 prochain en présence du C.A.U.E

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mr le Maire donne lecture du courrier du 20 décembre dernier invitant les conseillers municipaux à donner leurs adresses mails s'ils souhaitent recevoir une newsletter destinée à informer de son action et de ses projets.

TRAVAUX EGLISE

Ces travaux prennent du retard, Mathieu BAECHLE conseiller délégué, rencontre sur le terrain l'entreprise qui devrait commencer très prochainement un responsable de l'entreprise.

SYNDICAT DES EAUX DU HAUT DU MONT

Maxime FAIRISE, 1^{er} adjoint et délégué à ce syndicat informe les membres du conseil que d'importants travaux vont être réalisés sur le territoire de la commune, en effet il y a lieu de changer les conduites de transfert d'eau potable de Florémont à Battexey via Avrainville. Cette conduite ne se fera pas à la place de l'ancienne qui traverse les propriétés privées mais se fera le long des voies communales. Les rues St Romaric, E.Jeandin ainsi que la partie nord de la Grande Rue seront particulièrement impactées. Ces travaux devraient être réalisés en cours d'année.

STERILISATION DES CHATS

La commune souhaite s'engager dans une campagne de stérilisation des chats errants sur la commune. Maxime FAIRISE se charge de ce dossier, il reviendra rapidement vers la population pour donner les modalités de cette opération.

Fin de séance : 22h10

Fait à Avrainville,
le 18 février 2022

Michel FORTERRE

Maire de AVRAINVILLE